



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IRSN

INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



RAPPORT FINANCIER 2022



MEMBRE DE

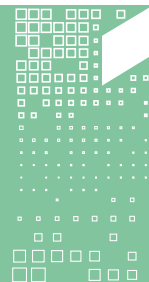
ETSON





**RAPPORT
DE GESTION**

4



**ÉTATS
FINANCIERS
ET ANNEXE
AUX COMPTES
ANNUELS**

15

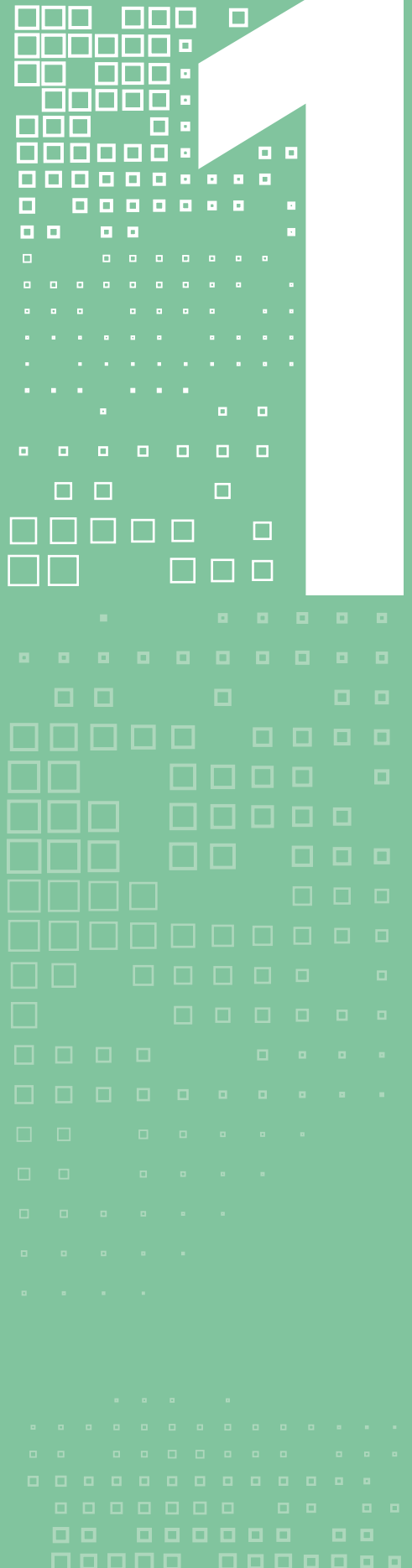


**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

32



RAPPORT DE GESTION



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

Au cours de l'exercice, l'activité de l'IRSN s'est organisée autour des événements suivants :

- la reprise progressive de l'activité et des missions externes après deux années de crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
- les ruptures dans les approvisionnements et la forte inflation consécutives à la situation internationale qui se traduisent par des surcoûts et des retards dans la réalisation de nos travaux ;
- les tensions sur le marché du travail qui creusent un écart de 85 ETPT par rapport à notre autorisation d'emploi, soit 5 % de la capacité ;
- la réalisation d'un essai dans le cadre du programme CIP dans l'installation CABRI en novembre, sachant que le nouveau contrat pluriannuel pour l'exploitation de l'installation prévoit un rythme de 2 essais par an sur la période 2023-2024 ;

- la poursuite du Plan de relance, avec 5 projets retenus pour un financement global de 21,6 M€, dont le bâtiment tertiaire 625 à Cadarache, pour lequel les travaux préparatoires se sont achevés comme prévu en fin d'année ;
- la reprise des activités de formation de l'ENSTTI au sein de l'IRSN, suite à la dissolution du GEIE en fin 2021 ;
- une phase de travaux préparatoires à la mise en œuvre, à compter de l'exercice 2023, du nouvel infocentre de centralisation des données budgétaires et comptables des opérateurs de l'État.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'exécution budgétaire est présentée ci-dessous en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), en référence au dernier budget rectificatif (BR) voté par le Conseil d'administration en date du 6 octobre 2022, sauf indication contraire.

CONTEXTE BUDGÉTAIRE

L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022 A ÉTÉ MARQUÉ PAR LES ÉVOLUTIONS SUIVANTES :

- une augmentation de 0,2 M€ du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le programme 190, qui s'élève à 167,4 M€ ;
- une diminution du niveau de réalisation de la contribution versée par les exploitants, à 61,1 M€ ;
- la sous-réalisation de l'enveloppe Personnel à hauteur de -2,6 M€, avec une moyenne des effectifs présents (hors stagiaires) sur l'exercice 2022 à 1 661 ETPT, contre une prévision de 1 684 ETPT au budget rectificatif (BR) ;
- la sous-réalisation des recettes, hors subvention pour charges de service public et contribution, en retrait de -2,7 M€ par rapport au BR, principalement sur nos activités de recherche.

RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS ET DES EXÉCUTIONS

SOLDE BUDGÉTAIRE

en k€	Réal 2022		BR 2022		Écart réel/BR
	AE	CP	AE	CP	
DÉPENSES					
Enveloppe Personnel*	152 949	152 787	155 360	155 360	-2 573
Enveloppe Fonctionnement	124 334	110 014	136 611	110 472	-457
Enveloppe Investissement	11 014	21 065	16 488	22 765	-1 700
TOTAL	288 298	283 866	308 459	288 597	-4 730
RECETTES					0
Recettes globalisées		267 862		269 693	-1 830
■ Subvention pour charges de service public		171 596		171 513	83
■ Autres financements de l'État		265		130	135
■ Fiscalité affectée		61 088		61 087	1
■ Autres financements publics		3 493		2 028	1 466
■ Ressources propres		31 420		34 935	-3 515
Recettes fléchées		3 524		4 457	-933
TOTAL		271 386		274 150	-2 764
SOLDE BUDGÉTAIRE		(12 480)		(14 447)	1 967

* L'enveloppe Personnel correspond aux charges de personnel et aux charges d'impôts sur rémunérations.

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Les autorisations d'engagement s'élevaient à 288,3 M€ sur l'exercice 2022 contre une prévision révisée au BR à 308,5 M€.

L'écart de -20,2 M€ se décompose de la façon suivante :

- l'enveloppe Personnel est en écart de -2,4 M€ par rapport au BR. La consommation des dépenses de personnel en AE est légèrement différente de celle en CP, en raison du rythme d'exécution des charges relatives aux opérations passées par le flux de commandes d'achat (notamment les dépenses de cantines et de service de santé au travail) ;
- l'enveloppe Fonctionnement est en écart de -12,3 M€ par rapport au BR, qui correspond principalement aux dépenses hors programmes pour -8,1 M€ et au domaine radioprotection homme et environnement pour -3,3 M€ ;
- les AE de l'enveloppe d'immobilisation sont exécutées à hauteur de 11,0 M€, contre une prévision révisée de 16,5 M€, soit une évolution de -5,5 M€, essentiellement sur les domaines de la sûreté et radioprotection des installations (-1,0 M€) et des dépenses hors programmes (-3,1 M€, dont -1,3 M€ relatifs au bâtiment 625).

CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Le solde budgétaire est déficitaire à -12,5 M€ en 2022, et affiche une amélioration de +2,0 M€ par rapport à la prévision du budget rectificatif.

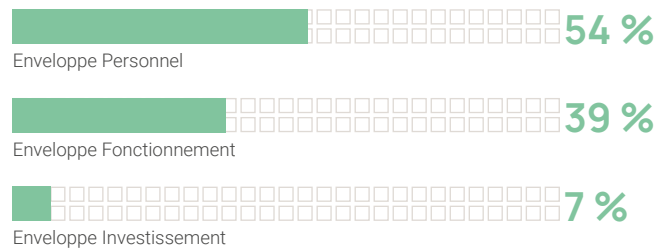
Les encaissements de recettes sont exécutés à hauteur de 271,4 M€ contre un BR 2022 de 274,2 M€, soit un écart de réalisation de -2,8 M€, ce qui correspond aux principaux agrégats suivants :

- les subventions du MTE, issues du programme 190, et du ministère des Armées, versées au titre du programme 212, sont encaissées à 100 %. La réserve de précaution a été levée et versée fin 2022 pour le programme 212, à hauteur de 83 k€ ;
- la contribution versée par les exploitants d'INB se situe au niveau du BR à 61,1 M€ ;
- les autres financements publics progressent de +2,7 M€ par rapport au BR 2022, et concernent, dans une large mesure, les contrats européens H2020 ainsi que les contrats repris de Riskaudit, prévus dans la rubrique « recettes propres » au BR 2022 ;
- les recettes commerciales sont exécutées à 85 %, soit une sous-réalisation de 5,6 M€. Les périmètres concernés sont notamment les prestations internationales pour -2,6 M€, la recherche en sûreté (-1,3 M€), et la formation externe (-1,1 M€). De façon générale, le sous-effectif, dans un contexte de marché de l'emploi tendu, a fortement impacté l'activité de production de l'Institut ;
- les autres financements de l'État, prévus à 3,0 M€, pour une réalisation de 2,5 M€, correspondent principalement aux subventions de l'ANR.

Les dépenses sont constituées des trois enveloppes, Personnel, Fonctionnement, Investissement, dont le total s'élève à 283,9 M€, en écart de -4,7 M€ par rapport à la prévision, induisant un taux d'exécution de 98,4 % :

- l'enveloppe de fonctionnement varie de -0,5 M€ par rapport au BR, concernant principalement la formation externe ;
- l'enveloppe d'immobilisation enregistre un écart de -1,7 M€ par rapport au BR, dont -0,5 M€ correspondant au décalage des dernières échéances du projet de construction du laboratoire LATAC et -0,6 M€ sur la plateforme CHROMIA en raison des difficultés d'approvisionnement des sources EPICUR ;
- l'enveloppe de personnel affiche un niveau de réalisation à 152,8 M€, pour un budget de 155,4 M€, soit une sous-exécution de 2,6 M€, dont -1,2 M€ en raison d'un changement de méthode comptable dans le cadre de la mise en œuvre d'INFINOE, et -1,4 M€ en lien avec la sous-réalisation des effectifs de -23 ETPT par rapport au BR.

Répartition des dépenses 2022 en crédits de paiement



RESSOURCES PAR ORIGINE

L'évolution des ressources par domaine entre le BR et le réel 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en k€	Réel 2022	BR 2022	Écart sur BR
001 Sûreté et radioprotection des installations	12,6	14,3	-1,7
002 Sécurité, non-prolifération	0,3	0,3	-0,0
003 Radioprotection homme et environnement	19,8	19,4	+0,4
004 Crise et post-accidentel	0,8	0,9	-0,1
005 Transparence, ouverture à la société, culture sûreté	0,2	1,3	-1,1
006 Stratégie, excellence scientifique et technique	0,1	0,0	+0,1
007 Mise à disposition	4,0	4,7	-0,7
TRANSVERSES	233,6	233,2	+0,4
TOTAL GÉNÉRAL	271,4	274,1	-2,8

L'exécution des recettes représente 99 % du BR 2022.

Les ressources transverses comprennent notamment les subventions des programmes 190 et 212, et la contribution versée par les exploitants d'INB. Les recettes propres proviennent principalement des programmes et sont exécutées à 31,4 M€ pour un BR de 36,5 M€ (soit 86,1 %). Cette sous-exécution de -5,1 M€ est portée principalement par les domaines de sûreté radioprotection des installations (-3,3 M€), de la radioprotection homme et environnement (-0,7 M€) et de la transparence, ouverture à la société (-1,1 M€).

DÉPENSES PAR DESTINATION

L'évolution des dépenses en crédits de paiement, exprimées en coûts de production par destination, entre le BR et le réel 2022, est présentée dans le tableau ci-après :

en k€	Réal 2022				BR 2022				Écart sur BR
	Fonctionnement	Personnel	Investissement	Total dépenses	Fonctionnement	Personnel	Investissement	Total dépenses	
DOMAINES									
001 Sûreté et radioprotection des installations	31,3	60,2	2,5	94,0	30,8	59,2	3,1	93,1	0,8
002 Sécurité, non-prolifération	2,4	7,0	1,1	10,5	2,3	7,2	1,1	10,5	-0,1
003 Radioprotection homme et environnement	20,7	34,2	4,0	58,9	20,7	34,0	4,5	59,2	-0,3
004 Crise et post-accidentel	3,0	5,2	4,3	12,5	2,8	4,8	5,2	12,8	-0,3
005 Transparence, ouverture à la société, culture sûreté	2,4	3,9	0,4	6,7	3,4	3,9	0,4	7,7	-1,0
006 Stratégie, excellence scientifique et technique	1,4	4,1	0,0	5,5	1,7	3,6	0,0	5,3	0,1
007 Mise à disposition	0,0	3,9	0,0	3,9	0,0	3,3	0,0	3,3	0,6
SOUS-TOTAL PROGRAMMES	61,1	118,5	12,3	191,9	61,6	116,0	14,3	192,0	-0,1
Fonctionnel et support	11,6	29,7	0,7	42,0	12,5	34,4	0,8	47,7	-5,7
Schéma directeur immobilier	1,8	0,3	6,7	8,8	1,7	0,3	6,4	8,4	0,4
Autre immobilier	19,1	2,1	0,2	21,5	19,9	2,3	0,3	22,6	-1,1
Informatique & numérique	15,4	2,2	1,2	18,8	13,7	2,2	0,9	16,8	2,0
Projets FEURS	1,0	0,0	0,0	1,0	1,1	0,1	0,0	1,2	-0,2
SOUS-TOTAL COÛTS INDIRECTS NON DÉVERSÉS	48,9	34,3	8,8	92,0	48,8	39,3	8,5	96,6	-4,6
TOTAL GÉNÉRAL	110,0	152,8	21,1	283,9	110,5	155,4	22,8	288,6	-4,7

L'exécution des dépenses représente 98 % du BR 2022.

Les dépenses sur programmes sont exécutées à hauteur de 191,9 M€, soit -0,1 M€ par rapport au BR, principalement en matière de sûreté et radioprotection des installations (+0,8 M€), de radioprotection de l'homme et de l'environnement (-0,7 M€), ainsi que sur les activités de transparence et ouverture à la société (-1,0 M€).

Les coûts indirects sont en sous réalisation de -4,6 M€ par rapport au BR 2022. L'écart entre les recettes et les dépenses des tableaux ci-dessus et ci-contre correspond au solde budgétaire.

EFFECTIFS

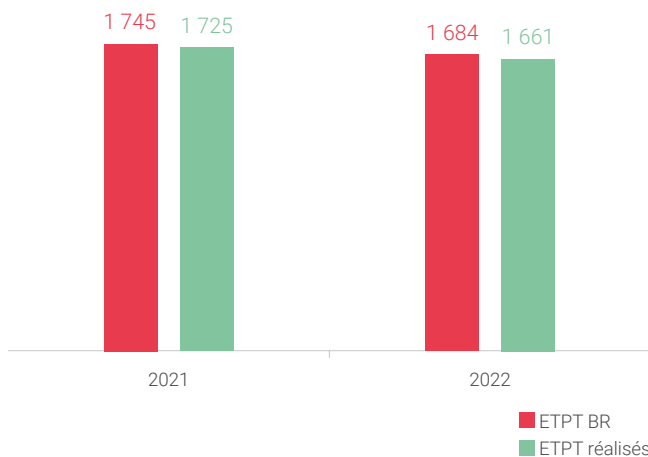
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'ETPT réalisé en 2022 (hors catégorie des stagiaires et conseillers scientifiques) est de 1 661 ETPT, soit un sous-effectif de -23 ETPT par rapport à la dernière révision budgétaire à 1 684 ETPT.

	Réalisation 2022	Niveau d'autorisation d'emploi 2022	BR 2022
EMPLOIS			
Sous plafond	1 581	1 641	1 593
Hors plafond	80	105	91
TOTAL	1 661	1 746	1 684

Les effectifs sous plafond réalisés en 2022 représentent 1 581 ETPT, soit -12 ETPT par rapport au BR (1 593 ETPT), et contre 1 627 ETPT réalisés en 2021.

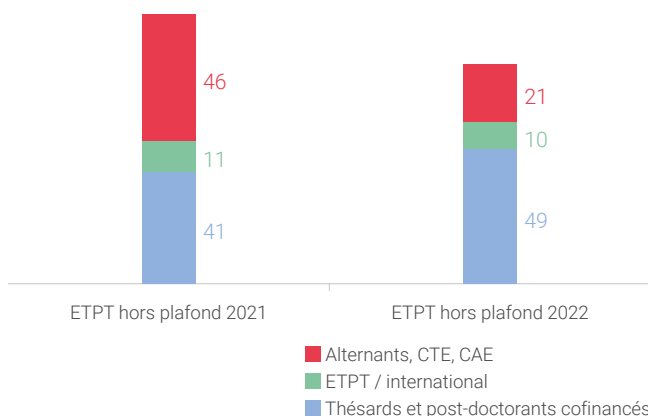
ETPT moyens réalisés 2021-2022



Dans la catégorie des effectifs hors plafond, le niveau de réalisation passe de 98 ETPT en 2021 à 80 ETPT en 2022, pour un BR à 91 ETPT. Cette évolution s'explique principalement par la population des alternants qui a enregistré une baisse de 24 ETPT entre 2021 et 2022.

À noter, un transfert de 7 ETPT post-doctorants et thésards du sous plafond vers le hors plafond dans le cadre des prolongations de thèses autofinancées (impact crise sanitaire Covid-19).

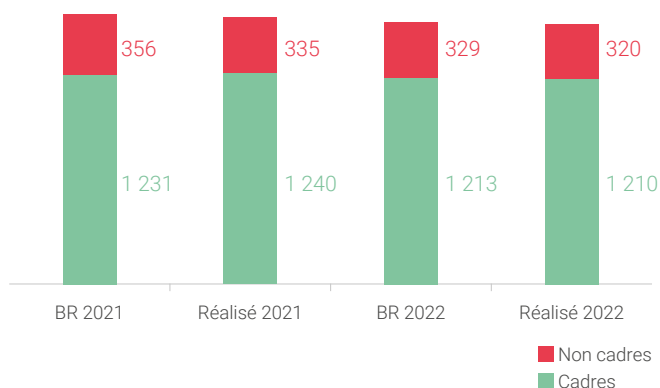
ETPT hors plafond 2021-2022



PERSONNEL PERMANENT

Le personnel permanent réalisé en 2022 est de 1529 ETPT, soit -14 ETPT par rapport au BR (1 543), contre 1 575 ETPT réalisés en 2021. La réduction des effectifs enregistrée en 2022 par rapport à 2021 est le résultat d'un bas niveau d'effectif début 2022, des départs à la retraite, un turnover habituel, et les campagnes de recrutement 2022, en raison des tensions sur le marché de l'emploi, n'ont pas pu compenser : le niveau des ETPT permanents à fin décembre 2022 est de 1 534, soit +3 ETPT par rapport à la situation de début janvier 2022.

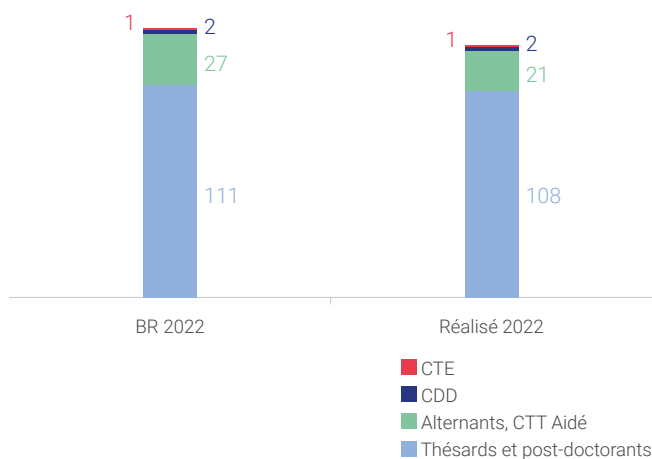
ETPT permanents moyens 2021-2022



PERSONNEL NON PERMANENT

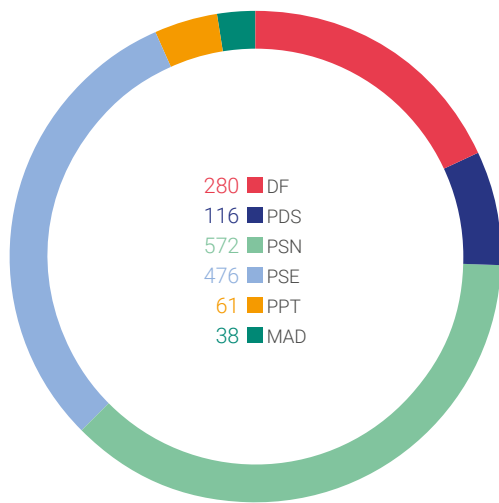
Le personnel non permanent (hors stagiaires, conseillers scientifiques) réalisé en 2022 est de 132 ETPT pour un BR à 142 ETPT, et de -18 ETPT par rapport au réalisé de 2021.

ETPT non permanents moyens 2022

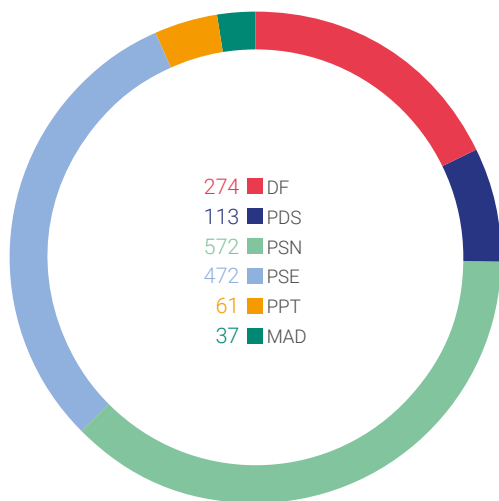


L'ETPT permanent réalisé en 2022 des pôles opérationnels (PSN, PSE et PDS) est de 1 156 ETPT pour un BR à 1 164 ETPT, niveau inférieur à 2021 (1 181 ETPT). Pour le périmètre des fonctions dites de support (Directions Fonctionnelles comprenant la DAEI, et Pôle Patrimoine et Territoire) l'ETPT permanent réalisé en 2022 est de 336 ETPT pour un BR à 341 ETPT, et de -15 ETPT par rapport à 2021. Les MAD ont enregistré une baisse de 5 ETPT par rapport à 2021, avec 37 ETPT réalisés en 2022 pour un BR à 38 ETPT.

ETPT permanents BR 2022



ETPT permanents réalisés 2022



COMPTABILITÉ PATRIMONIALE

L'exécution comptable en droits constatés est présentée ci-dessous en référence à l'exercice précédent, sauf indication contraire.

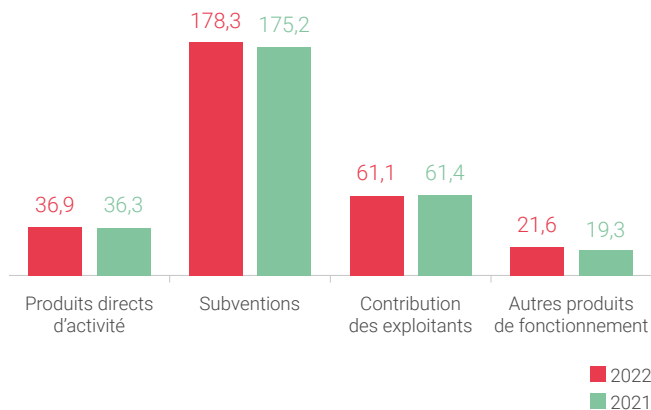
COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

en M€	2022	2021	Évolution
Subvention et produits assimilés	239,4	236,5	+2,9
Produits directs d'activité	36,9	36,3	+0,7
Autres produits	21,6	19,3	+2,3
Produits de fonctionnement	298,0	292,1	+5,9
Produits financiers	0,0	0,0	-0,0
TOTAL PRODUITS	298,0	292,1	+5,9

Les produits de fonctionnement s'élevaient à 298,0 M€, en hausse de 5,9 M€, soit +2,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Évolution des produits de fonctionnement (M€)



Ils comprennent :

Les subventions pour 178,3 M€, en hausse de 3,2 M€ par rapport à l'exercice précédent, sont composées de :

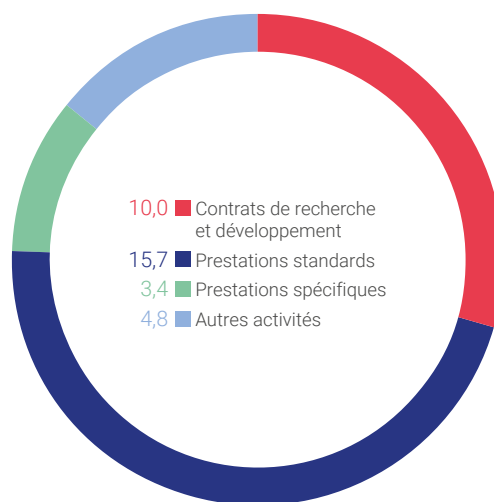
- la subvention pour charges de service public, versée par le MTE dans le cadre du programme 190, à hauteur de 167,4 M€, contre 167,2 M€ en 2021 ;
- la subvention au titre de la convention avec le ministère des Armées dans le cadre du programme 212, de 4,2 M€, soit +0,1 M€ par rapport au niveau 2021 en raison de la levée de réserve de précaution de 82,7 k€ intervenue en fin d'exercice 2022 ;
- les subventions en provenance d'autres entités publiques pour 6,7 M€, contre 3,8 M€ réalisés en 2021. L'augmentation des versements en provenance de l'Union européenne, de +3,2 M€, est liée à la réintégration, au profit de l'IRSN, de contrats auparavant pilotés par le GEIE Riskaudit.

La contribution versée par les exploitants d'INB en 2022 est de 61,1 M€, soit -0,3 M€ par rapport à 2021. Les principaux contributeurs sont détaillés dans la note 2 de l'annexe financière.

Les produits directs de l'activité s'élevaient à 36,9 M€, dont le chiffre d'affaires de 34,0 M€. Ils progressent de +0,7 M€ par rapport à 2021. La variation du chiffre d'affaires résulte des évolutions suivantes :

- les contrats de recherche et développement sont en hausse de +0,8 M€, dont les principales variations concernent CABRI pour +0,2 M€ (produits constatés à l'avancement) et les projets ESTER et ODOBA pour +0,4 M€ ;
- les prestations standards progressent de +1,4 M€, dont +0,7 M€ sur l'activité du laboratoire de dosimétrie interne, et +0,7 M€ sur les actions de formation externe, activité reprise de l'ancienne structure ENSTTI ;
- les prestations spécifiques baissent par rapport à 2021 de -0,2 M€, dont -0,6 M€ sur les recettes liées à l'exploitation des installations de la plateforme MARIN, compensées notamment par une hausse des recettes en suivi radio-écologique de +0,5 M€ ;
- les autres activités sont en recul de -0,4 M€, essentiellement sur les refacturations des personnels mis à disposition.

Répartition du chiffre d'affaires 2022 par nature (M€)



Les autres produits directs d'activité ont enregistré une diminution de -0,9 M€ par rapport à 2021, passant de +3,8 M€ en 2021 à 2,9 M€ en 2022, dont les principales variations sont les suivantes :

- -0,1 M€ sur les annulations de charges à payer et avoirs sur exercices antérieurs ;
- -0,1 M€ sur les produits des redevances, qui s'élevaient à 1,0 M€ ;
- -0,7 M€ relatif aux débits et pénalités perçus sur achats et ventes : pour mémoire, l'exercice 2021 a été exceptionnellement majoré de la constatation de la pénalité à recevoir dans le cadre du préjudice lié à la faillite d'HYDROPTION, dans le cadre du marché public de l'électricité de la Direction des achats de l'État (DAE).

Les autres produits exécutés à hauteur de 21,6 M€ en 2022 contre 19,3 M€ en 2021, soit une augmentation de 2,3 M€, correspondent aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions pour 13,3 M€ (-0,1 M€ entre les deux exercices concernant les litiges sociaux), et à la quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat pour 8,3 M€ (+2,4 M€ principalement dus à l'impact du Plan de relance).

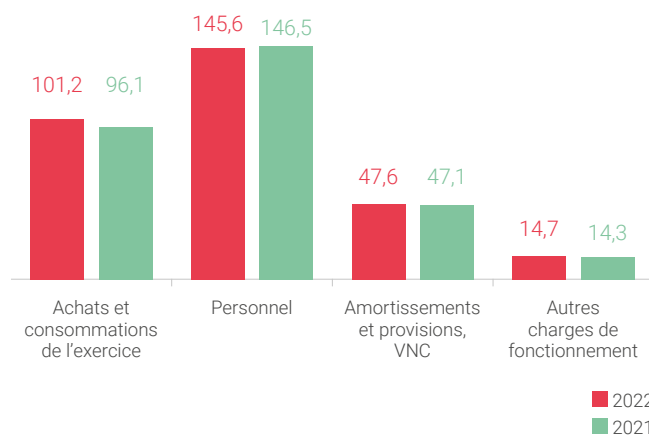
Les produits financiers, principalement composés des gains de change, sont quasiment stables et non significatifs. Pour mémoire, l'Institut n'est pas autorisé par la réglementation à placer ses disponibilités.

CHARGES

en M€	2022	2021	Évolution
Achats et consommations de l'exercice	101,2	96,1	5,1
Personnel	145,6	146,5	-0,9
Amortissements et provisions, VNC	47,6	47,1	0,6
Autres charges de fonctionnement	14,7	14,3	0,4
Charges de fonctionnement	309,2	304,0	5,2
Charges financières	1,6	1,7	-0,1
TOTAL CHARGES	310,8	305,7	5,1

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 309,2 M€, en hausse de 5,2 M€, soit +1,7 % par rapport à l'exercice précédent, et se décomposent de la façon suivante :

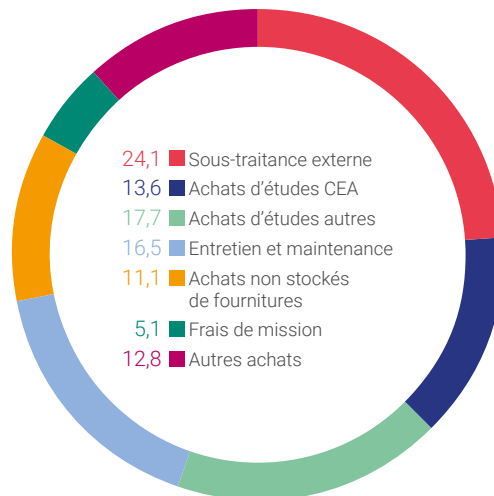
Évolution des charges de fonctionnement (M€)



Les achats et consommations de l'exercice sont en hausse de +5,1 M€, cette variation s'explique principalement par :

- -0,1 M€ sur les achats non stockés de fournitures. Les dépenses d'eau, gaz et électricité ont progressé de +0,7 M€, tandis que les charges de montage de matériel du projet CABRI et des projets de recherche en neutronique ont baissé de -0,5 M€ et les dépenses d'assainissement du site de FEURS diminuent de -0,3 M€ ;
- +1,6 M€ sur les achats d'études et sous-traitance directe, dont +1,5 M€ sur la recherche en sûreté (projet CABRI essentiellement) ;
- +3,0 M€ sur les frais de mission, après les deux années impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
- +0,6 M€ sur les autres achats.

Répartition des achats et consommations de l'exercice (M€)



Les charges de personnel sont en baisse de -0,9 M€, notamment due aux évolutions suivantes :

- -0,1 M€ sur les salaires, traitements de base et primes : la baisse du volume des ETPT (-64 ETPT entre les deux exercices, soit -3,5 M€ hors charges sociales) est compensée par les augmentations individuelles et collectives des salaires réalisées au cours de l'exercice et rétroactives au 01/01/2022 (+3,4 M€) ;
- -0,5 M€ sur les indemnités et avantages, dont notamment -0,2 M€ sur les indemnités de rupture et -0,2 M€ sur les indemnités de télétravail. Par ailleurs, les indemnités de départ à la retraite (y compris plan de renouvellement des compétences Noria) restent stables ;
- -0,2 M€ concernant les allocations chômage ;
- +0,5 M€ sur la dotation aux provisions de congés payés (CP) ;
- -1,2 M€ sur les charges sociales, comprenant -0,7 M€ de surcomplémentaire retraite ARIAL ;
- +0,2 M€ concernant l'intéressement des salariés ;
- +0,2 M€ sur les autres charges de personnel, essentiellement en raison de la progression de la part patronale cantine, après deux années de crise sanitaire.

Les dotations aux amortissements et provisions progressent de +0,6 M€, comprenant principalement les variations suivantes :

- +0,6 M€ sur les dotations aux amortissements ;
- -0,8 M€ de dépréciation des créances clients : pour mémoire, en 2021, ce poste était impacté par la dotation pour créance douteuse liée à la faillite d'HYDROPTION ;
- +0,6 M€ sur les dotations aux provisions pour risques et charges, décomposées notamment en +1,1 M€ sur la provision JRS-RTT-CET, -0,4 M€ concernant l'assainissement de FEURS, +0,2 sur les dépenses RH (surcomplémentaire retraite ARIAL), -0,3 M€ sur les dépenses AGEFIPH liées à la mission handicap, -0,1 M€ sur les allocations chômage ;
- +0,1 M€ d'amortissements dérogatoires ;
- Le solde correspondant à la légère hausse de la valeur nette des actifs cédés.

Les autres charges de fonctionnement sont en hausse de +0,4 M€, variation principalement liée aux impôts et taxes relatifs à la taxe d'apprentissage et à la participation des employeurs à la formation professionnelle continue. Pour mémoire, l'Institut a freiné sa campagne d'alternants au cours de l'exercice 2021, impactant de facto le montant de la taxe sur l'exercice suivant.

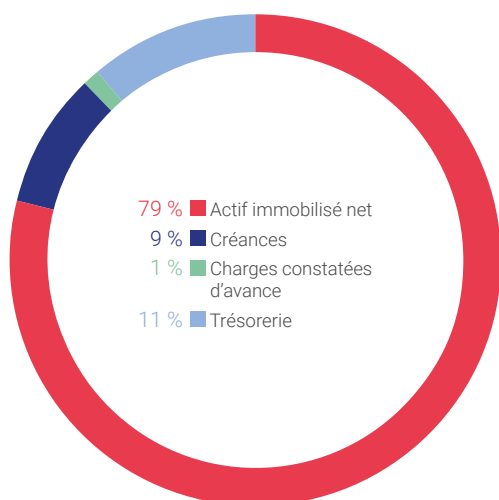
Les charges financières réalisées pour 2022 s'élèvent à 1,6 M€, niveau quasiment stable par rapport à 2021. Elles sont principalement constituées des intérêts versés sur l'emprunt contracté pour financer le bâtiment Triangle à Fontenay-aux-Roses (0,4 M€), ainsi que des intérêts sur les loyers du Partenariat Public Privé du bâtiment 01 (1,2 M€).

BILAN

BILAN ACTIF

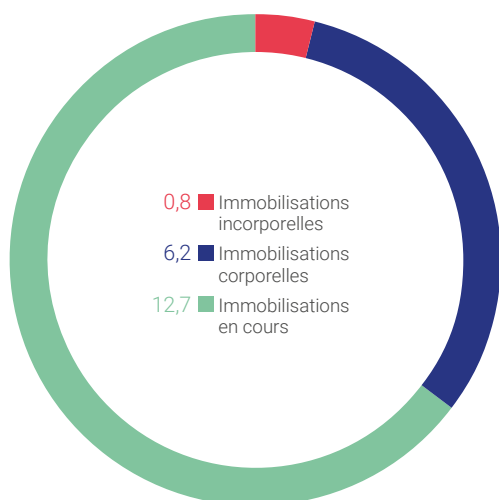
Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élève à 383,5 M€.

Total bilan 2022



L'actif brut est de 709,0 M€. L'actif immobilisé net diminue de -13,0 M€, à 223,0 M€, en raison d'amortissements des immobilisations plus forts que le montant des entrées en immobilisations. Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 19,7 M€, selon la décomposition par nature comptable présentée ci-dessous.

Acquisitions d'immobilisations (M€)



L'actif circulant net s'établit à 28,5 M€, en hausse de +5,3 M€ par rapport à l'an passé, ce qui s'explique par les évolutions suivantes :

- les créances clients augmentent de +2,2 M€, dont +0,5 M€ relatif aux factures à établir générées par les activités de formation ;
- les charges constatées d'avance sont stables par rapport à 2021.

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2022 atteint 32,2 M€, contre 44,6 M€ en 2021, soit une variation de trésorerie de -12,3 M€.

L'article D. 441-4 du Code de commerce stipule que les sociétés présentent dans le rapport de gestion, pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice. Ces informations sont précisées dans le tableau ci-dessous :

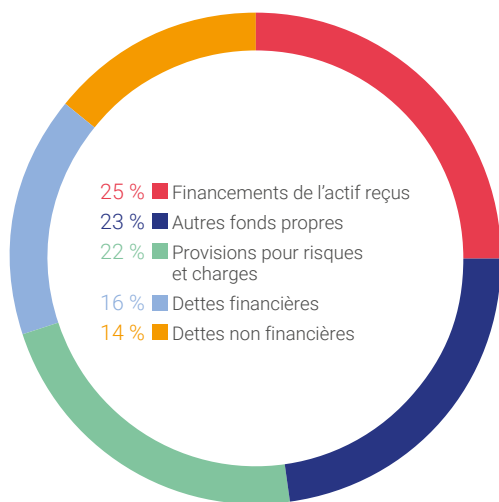
Jours de retard	Nombre de pièces	Total TTC	% CA total 2022
De 1 à 29 jours	4	60 493,70 €	0,13 %
De 30 à 59 jours	71	869 186,40 €	1,85 %
De 60 à 99 jours	56	898 231,40 €	1,91 %
De 100 à 149 jours	34	67 029,80 €	0,14 %
De 150 à 199 jours	22	740 628,50 €	1,58 %
De 200 à 249 jours	26	21 005,10 €	0,04 %
De 250 à 299 jours	14	27 226,80 €	0,06 %
+ de 300 jours	691	2 816 336,80 €	6,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	918	5 500 138,30 €	11,72 %

Les créances des clients en retard font l'objet d'une provision, d'un montant de 1,0 M€ au 31/12/2022, calculée en fonction de l'importance du retard. Cette dépréciation des comptes clients est évaluée selon les règles suivantes :

- 0 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois à hauteur de 1,92 M€ ;
- 10 % entre 6 et 12 mois de retard pour 1,24 M€ ;
- 15 % entre 12 et 18 mois de retard correspondant à 0,23 M€ ;
- 75 % au-delà de 18 mois de retard 2,11 M€.

BILAN PASSIF

L'actif s'équilibre au passif de la façon suivante :



Avec un résultat comptable déficitaire de -12,7 M€, combiné d'une part à une évolution des financements reçus de -7,2 M€ et d'autre part à une quasi-stabilité des amortissements dérogatoires (+0,3 M€), les fonds propres de l'Institut baissent de -19,6 M€ pour s'établir à 134,2 M€ au 31 décembre 2022, contre 153,8 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 63,6 M€, en augmentation de +1,6 M€ par rapport à leur solde au 31 décembre 2021. Ce poste comprend notamment la provision pour démantèlement et assainissement des installations pour 50,3 M€. La hausse des provisions en 2022 s'explique principalement par les variations nettes suivantes :

- +0,3 M€ pour la provision pour démantèlement et assainissement ;
- -0,1 M€ sur les litiges sociaux ;
- +1,1 M€ concernant la provision CET-JRS-RTT, incluant l'impact de la mesure exceptionnelle de rachat possible de 3 jours de RTT valorisés à 125 %, autorisé par l'Institut dans le cadre du maintien du pouvoir d'achat (art. 5 de la loi n° 2022-1157 du 16/08/2022) ;
- +0,2 M€ relatif aux fournisseurs RH ;
- +0,1 M€ sur la provision de la taxe foncière du bâtiment de Vallée Sud Grand Paris ;
- -0,1 M€ relatif aux allocations chômage, l'Institut étant son propre assureur.

Les opérations d'assainissement et de démantèlement dont l'IRSN a la charge relèvent désormais de trois domaines spécifiques qui concernent le réacteur de recherche CABRI, exploité par le CEA, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui lui appartiennent, et divers matériels sans emploi ayant un caractère de déchet radioactif.

La situation à fin décembre 2022 des opérations relevant de ces domaines est de 47,4 M€ qui se répartissent entre :

- les perches issues des expérimentations dans Phébus pour 6,37 M€ ;
- l'INB 24 CABRI et les déchets associés (sodium) pour 36,11 M€ ;
- les déchets issus de l'INBS Valduc pour 2,69 M€ ;
- les ICPE pour 2,22 M€.

Pour l'INB 24, les évaluations techniques et financières s'appuient notamment sur les coûts réalisés pour l'INB 92 (Phébus).

Par ailleurs, l'assainissement du site de FEURS et le retraitement des sources font l'objet d'une provision à hauteur de 2,9 M€.

Les dettes régressent de -1,9 M€, de 87,7 M€ l'an passé à 85,8 M€ au 31 décembre 2022.

Les dettes financières sont en baisse de -2,2 M€, à 44,6 M€, ce qui correspond essentiellement au remboursement de la dette liée au financement du bâtiment 01 (Partenariat Public Privé Prisme) dont le montant total constaté à fin 2022 s'élève à 34,3 M€.

Les dettes non financières augmentent de +0,3 M€, cette évolution s'expliquant principalement par :

- la régression des dettes fournisseurs de -0,5 M€ ;
- la diminution de la dette fiscale pour -2,8 M€, essentiellement due à l'enregistrement de la TVA déductible pour -1,5 M€, ainsi qu'une variation de -0,8 M€ sur les rentes ARIAL constatées en 2021 et non liquidées en 2022 ;
- l'augmentation de 4,6 M€ des autres débiteurs et créditeurs divers liée essentiellement au reversement en attente vers les partenaires du contrat PIANOFORTE.

L'article D. 441-4 du Code de commerce stipule que les sociétés présentent dans le rapport de gestion, pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice. Ces informations sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Tranche de retard	Nombre de factures	Montant total des factures	En % du montant total des factures à échéance 2022
1 à 29 jours	22	140 065,70 €	0,105 %
30 à 59 jours	4	6 551,87 €	0,005 %
60 à 99 jours	2	4 384,10 €	0,003 %
100 à 200 jours	1	1 387,07 €	0,001 %
TOTAL GÉNÉRAL	29	152 388,70 €	0,114 %

TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT

Évolution du fonds de roulement

en M€	Position réelle 31/12/2021	Mouvements BR 2022	Position prévue 31/12/2022 (BR)	Mouvements réel 2022	Position réelle 31/12/2022	Écart mouvements
Changement méthode/produits CABRI	-4,5	1,5	-3,0	2,2	-2,3	+0,7
Opérations d'assainissement ICPE Cad	1,0	0,0	1,0	0,0	1,0	+0,0
Projets fléchés	0,0	0,1	0,1	0,6	0,6	+0,6
LATAC	2,7	-2,7	0,0	-2,2	0,5	+0,5
Plan de relance	6,9	-4,6	2,3	-5,0	2,0	-0,3
Provisions	12,1	-0,6	11,5	1,2	13,3	+1,8
Disponible	9,7	-6,3	3,4	-4,3	5,4	+2,0
TOTAL	27,9	-12,7	15,2	-7,4	20,5	+5,3

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2022 s'élève à 20,5 M€ contre 27,9 M€ à fin décembre 2021, soit un prélèvement de 7,4 M€. Les opérations décrites ci-dessous impactent le fonds de roulement au cours de l'exercice 2022 :

- le principe de constatation des produits CABRI à l'avancement génère une diminution des recettes restant à comptabiliser de 2,2 M€, soit +0,7 M€ par rapport à la dernière reprévision budgétaire. Pour mémoire, les produits constatés d'avance, à ce titre, figurent en négatif au fonds de roulement ;
- l'évolution du projet de construction du laboratoire LATAC impacte globalement le fonds de roulement de -2,2 M€ au cours de l'exercice 2022 ;
- le Plan de relance a généré sur l'exercice une consommation de crédits de 5,0 M€ ;
- le niveau des provisions (hors opérations de démantèlement et d'assainissement) progresse de 1,2 M€, ce qui s'explique principalement par les variations suivantes :
 - -0,1 M€ net sur les litiges sociaux ;
 - +1,1 M€ net sur la provision comptes épargne-temps (CET), JRS et RTT. La progression 2022 résulte d'une part pour 0,2 M€ de la mise en place d'une mesure exceptionnelle visant la possibilité de rachat de 3 jours maximum de RTT, d'autre part pour 0,9 M€ à la progression à la fois du nombre de jours en stock et du taux journalier moyen ;
 - -0,1 M€ concernant les futures charges d'allocation chômage ;
 - +0,3 M€ de solde sur des opérations diverses, comprenant les dépenses futures liées au solde des dossiers historiques relatifs à la surcomplémentaire retraite ARIAL.

Par ailleurs, le niveau de disponible laissé au fonds de roulement à fin décembre 2021 est impacté par l'exécution réalisée au cours de l'exercice 2022, à hauteur de -4,3 M€, permettant notamment le financement :

- des mesures salariales prises dans un contexte inflationniste ;
- des dépenses engagées au titre du plan de transmission et de renouvellement des compétences (Noria), qui s'élèvent à 2,4 M€ en 2022.

L'ensemble des opérations laisse un disponible budgétaire de 5,4 M€ à fin décembre 2022.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET TRÉSORERIE

en M€	Niveau 2022	Niveau 2021	Variation 2022/2021
Fonds de roulement	+20,5	+27,9	-7,4
Besoin en fonds de roulement	-11,8	-16,7	+4,9
Trésorerie	+32,2	+44,6	-12,3

Le niveau du besoin en fonds de roulement de l'IRSN se dégrade à -11,8 M€ à fin 2022, soit +4,9 M€ entre les deux exercices. Celui-ci est structurellement négatif en raison des modalités de versement de la subvention SCSP par trimestre, et de la contribution acquittée par les exploitants, perçue en totalité au cours du 2^e trimestre.

L'évolution du besoin en fonds de roulement de +4,9 M€ résulte :

- d'une part de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation, de +12,9 M€, principalement imputable à une forte progression des créances de l'actif circulant d'exploitation de +8,7 M€ ;
- et d'autre part de la variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation, de -7,9 M€.

En conséquence, la trésorerie évolue de -12,3 M€ entre les deux exercices, pour se positionner à 32,2 M€ à fin décembre 2022.

**ÉTATS
FINANCIERS**
ET ANNEXE
AUX COMPTES
ANNUELS

2

COMPTE DE RÉSULTAT

en k€	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats	-	11	33
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	Note 6	101 165	96 073
Charges de personnel	Note 7	145 636	146 528
■ Salaires, traitements et rémunérations diverses	-	100 651	100 762
■ Charges sociales	-	39 207	40 455
■ Intéressement et participation	-	1 947	1 711
■ Autres charges de personnel	-	3 832	3 600
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	Note 8	14 712	14 307
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC	Note 9	47 637	47 052
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-	309 161	303 993
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêts	-	1 583	1 654
Pertes de change	-	12	11
Dotations aux amortissements, dépréciations, et aux provisions financières	Note 9	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	Note 10	1 595	1 665
TOTAL CHARGES	-	310 756	305 657
PRODUITS			
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Subventions et produits assimilés	Note 2	239 430	236 537
■ Subventions pour charges de service public	-	171 596	171 336
■ Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	-	6 747	3 824
■ Produits de la fiscalité affectée	-	61 088	61 378
Produits directs d'activité	-	36 945	36 263
■ Ventes de biens ou prestations de services	Note 3	33 970	32 377
■ Produits de cessions d'éléments d'actif	-	87	85
■ Autres produits de gestion	Note 4	2 888	3 801
Autres produits	Note 9	21 624	19 329
■ Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	13 339	13 439
■ Reprises du financement rattaché à un actif	-	8 285	5 889
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	-	298 000	292 128
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des participations et des prêts	Note 5	-	-
Produits des participations et des prêts	-	1	2
Intérêts sur créances non immobilisées	-	0	0
Gains de change	-	10	6
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	Note 9	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	11	7
TOTAL PRODUITS	-	298 012	292 136
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	-12 744	-13 522

BILAN ACTIF

en k€	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	40 705	(34 477)	6 228	5 084
Immobilisations corporelles	606 286	(390 005)	216 280	230 336
■ Terrains	31 961	(1 047)	30 914	31 046
■ Constructions	166 690	(84 891)	81 799	85 914
■ Installations techniques, matériel et outillage	348 142	(262 723)	85 420	101 966
■ Autres immobilisations corporelles	46 686	(41 345)	5 341	5 577
■ Immobilisations corporelles en cours	9 040	-	9 040	5 564
■ Avances et acomptes sur commandes	3 767	-	3 767	269
Immobilisations financières	298	-	298	327
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	647 289	(424 482)	222 807	235 747
ACTIF CIRCULANT				
Créances	26 830	(991)	25 839	20 557
■ Créances sur les entités publiques	10 092	-	10 092	7 117
■ Créances clients et comptes rattachés	16 533	(991)	15 542	13 228
■ Avances et acomptes versés sur commandes	3 952	-	3 952	507
■ Créances sur les autres débiteurs	(3 747)	-	(3 747)	(295)
Charges constatées d'avance	2 628	-	2 628	2 598
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	29 458	(991)	28 467	23 154
Disponibilités	32 238	-	32 238	44 566
TOTAL ACTIF CIRCULANT	61 695	(991)	60 705	67 721
Écart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	708 984	(425 473)	283 511	303 468

BILAN PASSIF

en k€	Notes	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES			
Financements reçus			
■ Financement de l'actif par l'État	Note 19	60 870	64 772
■ Financement de l'actif par des tiers	Note 20	9 199	12 469
Réserves	-	90 783	90 783
Report à nouveau	Note 21	(18 218)	(4 697)
Résultat de l'exercice	-	(12 744)	(13 522)
Amortissements dérogatoires	Note 22	4 261	3 984
TOTAL FONDS PROPRES	-	134 151	153 789
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	-	635	744
Provisions pour charges	-	62 937	61 273
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 23	63 572	62 017
DETTES			
Dettes financières			
■ Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	-	10 239	10 873
■ Dettes financières et autres emprunts	-	34 338	35 887
Dettes non financières			
■ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 26	11 458	12 049
■ Dettes fiscales et sociales	Note 27	15 332	18 094
■ Avances et acomptes reçus sur commandes	-	6 929	5 556
■ Autres dettes non financières	Note 28	5 146	668
■ Produits constatés d'avance	-	2 346	4 535
Trésorerie	-	-	-
TOTAL DETTES	Note 24	85 788	87 661
TOTAL GÉNÉRAL	-	283 511	303 468

TABLEAU DE FINANCEMENT

en k€

	Exercice 2022	Exercice 2021
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(12 744)	(13 522)
CAPACITÉ / INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		
Augmentation / (diminution) des amortissements	47 428	46 890
Augmentation / (diminution) des dépréciations et provisions	(13 222)	(13 319)
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	(8 285)	(5 889)
Gains / (pertes) sur cessions d'actifs	122	77
Transferts de charge	(118)	(120)
TOTAL CAPACITÉ / INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	13 181	14 117
RESSOURCES		
Cessions d'actifs	87	85
Autres ressources	149	177
Augmentation des capitaux propres	1 114	8 638
Augmentation des dettes financières	49	53
TOTAL DES RESSOURCES (A) + CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	14 580	23 069
EMPLOIS		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 736	10 896
Acquisition d'immobilisations financières	2	14
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS	19 738	10 910
Remboursement des dettes financières	2 233	2 163
TOTAL DES EMPLOIS (B) + INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	21 972	13 073
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C=A-B)	(7 391)	9 996
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	8 700	(1 072)
- Variation des dettes d'exploitation	(4 167)	(10 138)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT D'EXPLOITATION	12 867	9 066
+ Variation des autres débiteurs	(3 452)	(52)
- Variation des autres créditeurs	4 478	174
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT HORS EXPLOITATION	(7 929)	(226)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)	4 937	8 840
TOTAL VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E=C-D)	(12 329)	1 157
Trésorerie début de période	44 566	-
Trésorerie fin de période	32 238	-
Variation de trésorerie	(12 329)	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2022 ont été établis en application des normes, principes et méthodes suivants :

- du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié au JO du 15 octobre 2014 ;
- du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques, homologuée par l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 et publié au JO du 9 juillet 2015, avec application anticipée au 1^{er} janvier 2015, dans sa version issue de l'arrêté du 22 février 2018 ;
- de l'instruction comptable commune du 22 décembre 2021 (BOFIP-GCP-21-0042 du 22/12/2021) relative aux modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration. En application des normes 5 et 6 du recueil des normes comptables des établissements publics relatives aux immobilisations, le conseil d'administration a fixé, lors d'une délibération du 15 octobre 2015, un seuil unitaire de simplification de 1 500 euros pour la constatation d'un bien à immobiliser.

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, licences et logiciels acquis ainsi que les logiciels créés ou développés. Les installations nucléaires conjointement contrôlées avec le CEA (réacteur expérimental CABRI) figurent à l'actif immobilisé de l'Institut, au prorata de contrôle de l'immobilisation, en application de l'instruction du 22 décembre 2021 (BOFIP-GCP-21-0042 du 22/12/2021) de la DGFIP.

Certains équipements (installations nucléaires exploitées par le CEA et installations classées pour l'environnement ICPE) utilisés par l'Institut font l'objet d'une inscription en immobilisations corporelles sous la rubrique « Actif de démantèlement » en contrepartie de la provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service actif de l'installation. Cet actif fait partie intégrante du coût de revient des installations correspondantes et fait l'objet d'un amortissement en fonction des plans d'amortissement déterminés pour chaque installation. Ces actifs sont évalués, de manière symétrique aux provisions correspondantes, sur la base d'éléments techniques révisés régulièrement.

Les biens mis à disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation font l'objet d'une valorisation dans les comptes sur la base d'évaluation à la valeur vénale établie en 2013 par France Domaine, soit 30,92 M€ concernant le site de Fontenay-aux-Roses et du Vésinet.

Les financements externes des actifs sont traités en application de l'instruction commune en vigueur du 16 décembre 2022 (BOFIP-GCP 22-0014), qui adopte une présentation des capitaux propres distinguant les financements de l'État de ceux de tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne, etc.). Cette présentation, différente de celle prévue par le Plan comptable général, est justifiée par la spécificité juridique des établissements publics, qui ne disposent pas de capital social et dépendent à ce titre de l'État.

De plus, un financement rattaché à un actif évolue désormais symétriquement à l'actif qu'il finance afin de créer un lien entre le produit (financement reçu) et la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

L'IRSN a conclu le 7 juillet 2014, un partenariat public-privé en vue de la conception, la construction, le financement et la mise à disposition, sur des terrains relevant du domaine public de l'État, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de l'IRSN, situé à Fontenay-aux-Roses. L'immeuble est comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle à l'actif du bilan tandis que les sommes à verser au titre de son financement sont inscrites au passif du bilan. La valeur du bien de 48 M€ comporte deux sources de financement, 6 M€ financés directement par l'Institut sur ses fonds propres et 42 M€ qui seront traités comme une dette à long terme dont le dernier remboursement aura lieu le 31/12/2039. Le montant annuel du loyer de 2,75 M€ est composé du remboursement du capital, des intérêts et de différents frais associés à cette opération. Chaque élément de ce loyer est comptabilisé selon sa nature :

- au passif en dettes financières le remboursement du capital ;
- au compte de résultat les intérêts en frais financiers et les frais annexes en autres charges de fonctionnement.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles, composées exclusivement de logiciels, sont amorties sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens. Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.

Les durées principalement retenues pour des équipements neufs sont les suivantes :

- infrastructures 10 ans ;
- bâtiments lourds 20 à 30 ans ;
- bâtiments légers 10 à 20 ans ;
- installations générales 10 ans ;
- agencements 5 à 10 ans ;
- matériels 5 à 7 ans ;
- outillages 3 à 5 ans ;
- mobiliers, petits matériels et informatiques 3 à 5 ans.

Pour les biens d'occasion, les durées d'amortissements sont réduites de moitié.

L'amortissement dérogatoire est utilisé en tant que de besoin et correspond à l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscalement admis.

Dépréciation

Les immobilisations incorporelles ou corporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que des événements ou circonstances rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable constatée.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique.

STOCKS ET EN-COURS

Compte tenu du caractère non significatif de ce poste, l'Institut ne valorise pas de stocks de matières ou fournitures consommables. Ces achats sont intégralement traités comme des charges de l'exercice.

Les en-cours de production et produits finis relatifs à des contrats de recherche ou à des commandes de prestation non facturés font l'objet de produits à recevoir au fur et à mesure de l'exécution des services.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En conformité avec la réglementation, l'Institut ne détient pas de valeur mobilière de placement.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite et que cette obligation fera l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, que l'IRSN est en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date de clôture ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

L'Institut est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À ce titre une provision est constituée en fonction de la période d'indemnisation résiduelle des bénéficiaires inscrits au 31 décembre de l'année.

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel, au titre des indemnités de départ à la retraite, ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan.

Les provisions liées à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut correspondent au coût total de l'opération dans le cas où l'IRSN a la qualité d'exploitant (ICPE) de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation à un programme dont le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire (INB). Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation (règlement CRC n° 2004-06 et avis n° 2005-H du CNC). La contrepartie des provisions est portée à l'actif du bilan en immobilisations dans un compte « Actifs de démantèlement ».

L'évaluation du coût de démantèlement et d'assainissement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations. Ces estimations reposent sur les conventions signées avec les prestataires de services ou des évaluations internes qui s'appuient sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et à des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement.

Ces estimations tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût ;
- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif auprès de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;
- certains déchets issus d'anciennes expérimentations n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté ;
- une partie de ces coûts prévisionnels s'appuie sur des devis fermes et non révisables signés avec l'exploitant des installations. Par conséquent, il n'y a pas d'hypothèse d'inflation retenue dans la détermination de ces estimations ;
- l'établissement n'ayant pas l'autorisation d'avoir des placements rémunérés, par mesure de prudence ces provisions ne sont pas actualisées.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêtés des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations. Néanmoins, ces estimations sont porteuses de risques exogènes liés notamment à la réalisation des opérations par le CEA dans les conditions définies contractuellement et à l'évolution de l'environnement réglementaire définie par l'Autorité de sûreté nucléaire ou de l'exutoire final des déchets.

DETTES

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non pris, des congés payés acquis mais non échus, sont comptabilisés en dettes pour leurs montants bruts majorés des charges sociales et fiscales incombant à l'employeur.

Les engagements correspondant aux comptes épargne-temps (CET) du personnel font l'objet d'une provision en application de l'instruction relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des CET, des heures complémentaires et heures supplémentaires.

CRÉANCES

Une dépréciation des comptes clients classée en actif circulant a été évaluée selon les règles suivantes :

- 0 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois ;
- 10 % entre 6 et 12 mois de retard ;
- 15 % entre 12 et 18 mois de retard ;
- 75 % au-delà de 18 mois de retard.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 2 SUBVENTIONS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Sont rattachés à ce poste les subventions pour charges de service public (SCSP) reçues de l'État, le produit de la contribution versée par les exploitants d'INB (cf. article 96 de la LFR 2010), les subventions de l'Agence nationale pour la Recherche, de l'Union européenne et des autres entités publiques, affectées au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

en k€	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Subventions pour charges de service public	[A]	171 596	171 336
■ Programme 190	-	167 396	167 242
■ Programme 212	-	4 200	4 094
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	[B]	6 747	3 824
■ Autres ministères	-	375	380
■ ANR (IA et hors IA)	-	1 030	695
■ Union européenne	-	4 953	1 791
■ Autres	-	389	958
Contribution des exploitants	[C]	61 088	61 378
TOTAL	-	239 430	236 537

[A]

Les subventions pour charges de service public progressent faiblement (+0,26 M€) :
 ■ programme 190 versé par le ministère de la Transition écologique (+0,15 M€) ;
 ■ programme 212 versé par le ministère des Armées (+0,11 M€, la réserve de précaution ayant été versée).

[B]

Les autres subventions publiques s'élevaient à 6,75 M€, soit une augmentation de 2,92 M€. Cette variation à la hausse de 77 % est liée au niveau de réalisation des projets financés par l'UE.

- Subventions ANR : 0,33 M€ correspondant au solde du contrat AMORAD (ANR/RSNR).
- Subventions UE : +3,16 M€ sur les contrats européens, compte tenu de l'avancement des projets :
 - les contrats RISKAUDIT repris par l'IRSN : +2,68 M€ ;
 - 9 nouveaux contrats dans le cadre du programme européen pour la recherche et l'innovation HORIZON EUROPE.
- Subventions autres : le montant du poste est comparable à 2020, l'exercice 2021 ayant enregistré des opérations exceptionnelles et le terme de contrats antérieurs :
 - (-0,16 M€) - Contrats de thèse subventionnés par les Régions (en 2021, facturation en régularisation sur 3 ans de trois thèses) ;
 - (-0,29 M€) - Contrats de recherche contre le cancer subventionnés par CANCEROPOLE et l'INCA ;
 - (-0,11 M€) - Contrat Eurofusion en partenariat avec le CEA (en 2021, facturation en régularisation des états de dépenses des années antérieures).

[C]

La modification du 30 décembre 2020 de l'article 46 de la loi de finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 a ramené le montant du plafond autorisé de la contribution versée par les exploitants d'INB de 62,5 M€ à 61,3 M€. Pour l'exercice 2022, la contribution versée par les exploitants d'installation nucléaire de base (INB) s'élève à 61,1 M€, soit une baisse de 0,29 M€.

Les principaux contributeurs sont EDF (47,48 M€), CEA (7,08 M€) et ORANO recyclage et chimie-environnement (5,1 M€).

NOTE 3 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux études et prestations facturées par l'IRSN aux tiers dans le cadre de la réalisation de ses programmes ou prestations de service. Il est constaté à l'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires se décompose en quatre principales catégories :

en k€	Exercice 2022	Exercice 2021
Contrats de recherche et développement	10 017	9 244
Prestations standards	15 692	14 262
Prestations spécifiques	3 432	3 622
Autres activités	4 829	5 249
TOTAL	33 970	32 377

- les contrats cofinancés de recherche et développement s'élevaient à 10 M€, soit +0,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. La variation est liée principalement au niveau de réalisation 2022 du contrat de R&D CABRI-CIP, avec la reconnaissance des produits à l'avancement (+0,2 M€ par rapport à 2021 et +0,37 M€ pour les projets ESTER et ODOBA) ;
- les prestations standards augmentent de 1,4 M€, dont l'activité de dosimétrie passive (+0,8 M€) et les prestations de formation continue sur les activités CAMARI et IRSN Academy (+0,7 M€) ;
- les autres activités sont en baisse de 0,4 M€, correspondant à la diminution de la refacturation des mises à disposition (MAD) de personnels.

NOTE 4 AUTRES PRODUITS DE GESTION

en k€	Exercice 2022	Exercice 2021
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 033	1 096
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	60	-
Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	1 619	1 743
Dépenses et pénalités perçus sur achats et ventes	24	729
Recouvrement créances admises en non-valeur	3	4
Autres produits	149	228
TOTAL	2 888	3 801

Le compte redevance propriété industrielle enregistre pour l'essentiel les ventes de licences suivantes :

- C3X : 0,5 M€ ;
- SYLVIA : 0,2 M€ ;
- ASTEC : 0,2 M€.

La variation de -0,7 M€ sur le poste « Dépenses et pénalités perçus sur achats et ventes » correspond aux indemnités dues en 2021 au titre de la cessation d'activité du fournisseur d'énergie HYDROPTION. Pour l'exercice 2022, le poste revient à un niveau comparable aux exercices antérieurs.

NOTE 5 PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers sont composés des éléments suivants :

en k€	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits des participations et des prêts	1	2
Intérêts sur créances non immobilisées	0	0
Gains de change	10	6
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	-
TOTAL	11	7

En application de la réglementation applicable aux établissements publics, l'Institut n'effectue pas de placement de sa trésorerie. La variation est due à l'augmentation du poste gain de change.

NOTE 6 CONSOMMATION DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

en k€	Exercice 2022	Exercice 2021
Achats de sous-traitance	31 365	29 750
Achats non stockés de matières et fournitures	11 220	11 354
Remises, rabais et ristournes obtenus sur achats	(93)	(73)
Services extérieurs	58 673	55 043
■ Sous-traitance externe	24 154	25 574
■ Locations et charges locatives	2 773	1 975
■ Entretien et réparation	16 594	15 422
■ Assurances	771	723
■ Études et recherche	-	-
■ Documentation	1 677	1 344
■ Personnel intérimaire	2 766	2 974
■ Honoraires	96	73
■ Publicité et publications	181	137
■ Transports	302	310
■ Frais de mission et de réception	5 125	2 149
■ Frais postaux et de télécommunication	2 240	2 279
■ Frais bancaires	17	13
■ Divers	1 976	2 071
TOTAL	101 165	96 073

Les consommations de l'exercice sont en hausse de 5,1 M€ entre 2021 et 2022. Cette variation porte principalement sur les postes suivants :

- l'augmentation de 1,6 M€ du poste « achats de sous-traitance », notamment sur les achats d'étude avec le CEA ;
- la baisse de 0,1 M€ du poste « achats non stockés de matières et fournitures » ;
- la variation de +3,6 M€ du poste « services extérieurs » est principalement due à la hausse des postes de frais de mission et de réception (+3 M€), d'entretien et réparation (+1,2 M€), de locations et charges locatives (+0,8 M€), compensée par la baisse du poste de sous-traitance externe (-1,4 M€).

NOTE 7 CHARGES DE PERSONNEL

en k€	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements	100 651	100 762
■ Appointements, congés payés et CET	95 051	94 517
■ Supplément familial	1 273	1 272
■ Autres	4 326	4 973
Charges sociales	39 207	40 455
■ Assurance maladie	25 609	26 140
■ Mutuelle	1 563	1 657
■ Retraite	11 187	11 710
■ Autres charges sociales	848	948
Intéressement (hors charges sociales associées)	1 947	1 711
Autres charges de personnel	3 832	3 600
TOTAL	145 636	146 528

La variation de -0,9 M€ des charges de personnel s'explique principalement par le traitement des rentes historiques ARIAL (-0,7 M€ sur le poste « retraite » et +0,2 M€ sur le poste « assurance maladie »).

NOTE 8 AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

en k€	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes sur rémunérations	7 633	7 302
■ Taxes sur salaires	2 433	2 510
■ Taxe d'apprentissage	1 052	749
■ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	1 089	981
■ Versements de transport	2 620	2 617
■ Autres impôts et taxes sur rémunérations	439	444
Autres impôts et taxes et versements assimilés	1 883	1 296
■ CFE	182	183
■ CVAE	65	64
■ Taxes foncières	543	538
■ Taxes sur les bureaux	191	153
■ Taxes sur les véhicules de société	31	38
■ Taxes non récupérables sur périmètre mixte	351	260
■ Autres	521	60
Redevances	4 235	3 868
Pertes sur créances irrécouvrables	49	77
Charges spécifiques	302	1 052
Autres charges de fonctionnement	609	712
TOTAL	14 712	14 307

Les principales variations portent sur les postes :

- autres (+0,58 M€), notamment sur les taxes diverses (+0,4 M€) correspondant au reliquat 2018-2020 dû au titre de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) ;
- redevances (+0,4 M€), correspondant principalement à la maintenance de licences sur 2022 telle qu'Ansys et Dataiku ;
- charges spécifiques (-0,8 M€), suite à la liquidation de l'ENSTTI en 2021, ce poste ne supporte plus les pertes du GEIE.

NOTE 9 DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS ET VNC

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

en k€	Dotations		Reprises	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Valeur nette comptable des actifs cédés	209	162	-	-
Sur immobilisations	-	-	-	-
■ Dotations aux amortissements	34 763	34 118	-	-
■ Dotations aux amortissements exceptionnelles	-	-	-	-
Sur actif circulant	-	-	-	-
■ Dépréciations des créances clients	328	1 131	393	196
Provisions	-	-	-	-
■ Provisions pour risques et charges	11 849	11 237	12 618	12 912
■ Provisions pour risques et charges financiers	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	488	404	211	211
Transferts de charges	-	-	118	120
Reprise du financement rattaché à un actif	-	-	8 285	5 889
TOTAL	47 637	47 052	21 624	19 329

Ces postes enregistrent les variations suivantes :

- +0,6 M€ de dotations, pour l'essentiel :
 - +0,6 M€ sur les dotations aux amortissements ;
 - -0,8 M€ sur la dotation aux provisions des créances clients ;
 - autres mouvements significatifs : +1,1 M€ sur la provision CET/RTT/JRS, -0,4 M€ sur l'assainissement FEURS ;
- +2,3 M€ de reprises, notamment :
 - -0,1 M€ sur les litiges sociaux ;
 - +2,4 M€ sur l'ensemble des nouvelles affectations de la subvention d'État à des actifs financés pour la réalisation du Plan de relance de l'immobilier, partie gains rapides, et des actifs financés par de la subvention antérieure à 2012.

NOTE 10 CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont présentées ci-dessous :

en k€	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges d'intérêts	[A]	1 583	1 654
Pertes de change	-	12	11
Dotations aux amortissements, dépréciations, et aux provisions financières	-	-	-
TOTAL	-	1 595	1 665

[A]

La charge d'intérêts est liée notamment au financement du bâtiment 01 dans le cadre d'un partenariat public-privé.

NOTES RELATIVES AU BILAN | ACTIF

NOTE 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en k€	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur brute	38 518	2 568	381	40 705
■ Concessions, brevets, licences et logiciels	33 215	1 117	-	34 333
■ Droits d'usage	4 463	164	-	4 627
■ Immobilisations incorporelles en cours	840	1 216	314	1 741
■ Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	71	66	5
Amortissements	33 433	1 043	-	34 477
■ Concessions, brevets, licences et logiciels	33 433	1 043	-	34 477
SOUS-TOTAL	5 084			6 228
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur brute	588 063	28 085	9 862	606 286
■ Terrains	31 951	10	-	31 961
■ Constructions	163 522	3 181	13	166 690
■ Installations techniques, matériel et outillage	341 888	10 723	4 469	348 142
■ Autres immobilisations corporelles	44 869	1 878	61	46 686
■ Immobilisations corporelles en cours	5 564	7 967	4 491	9 040
■ Avances versées sur commandes d'immobilisations	269	4 327	829	3 767
Amortissements	357 727	36 608	4 329	390 005
■ Terrains	905	142	-	1 047
■ Constructions	77 608	7 288	6	84 891
■ Installations techniques, matériel et outillage	239 921	27 064	4 263	262 723
■ Autres immobilisations corporelles	39 292	2 113	60	41 345
SOUS-TOTAL	230 336			216 280
TOTAL	235 420			222 509

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution de la valeur brute entre les deux exercices +2,2 M€ correspond principalement à l'évolution du logiciel SISERI (+0,5 M€), à la refonte du site IRSN.fr (+0,4 M€), au développement des projets ICEBERG et CRITER (+0,3 M€) ainsi qu'à l'acquisition de licences (+0,8 M€).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute progresse de +18,2 M€, expliquée notamment par +3,2 M€ d'entrées en constructions, +6,3 M€ en installations techniques, matériel et outillage qui enregistrent respectivement une augmentation de +10,7 M€ et une diminution de 4,5 M€ et +1,9 M€ en autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations en cours (dont les avances versées) affichent une variation nette de +7,88 M€, soit :

- une augmentation de 12,3 M€ :
 - de nouvelles immobilisations en cours pour 10,6 M€, principalement composées de l'aménagement du laboratoire LATAC au Vésinet (3,9 M€) et la construction du bâtiment 625 à Cadarache financée par le Plan de relance de l'État (4,5 M€) ;
- une diminution de 5,3 M€ due pour l'essentiel aux transferts suivants :
 - 2,4 M€ pour la réception des travaux de construction et d'amélioration des bâtiments, notamment à Fontenay, 0,7 M€ pour la construction du bâtiment 16 et à Cadarache 0,5 M€ pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et 0,4 M€ pour la réception du bâtiment 108 à Cadarache ;

- 0,7 M€ d'acquisition de matériel d'exploitation ;
- 0,2 M€ pour la réalisation de la plateforme d'essai de la future installation MACUMBA ;
- 0,3 M€ principalement pour la mise en service du logiciel CAEN POSÉIDON (chaîne détection neutronique) et du catalogue de données à usage métiers et *open data* (Plan de relance de l'État, volet informatique).

L'ensemble des immobilisations composant le réacteur nucléaire CABRI sont comptabilisées au poste « Installations techniques, matériel et outillage ».

Cette installation représente 40 % du poste au 31/12/2022, les valeurs sont les suivantes :

- valeurs brutes : 137,9 M€ ;
- amortissements constatés : 95,6 M€ incluant la dotation annuelle 2022 de 14,2 M€ ;
- valeurs nettes : 42,3 M€.

La durée d'amortissement a été déterminée par rapport à l'année de fin des derniers essais, soit 2025.

ACTIFS DE DÉMANTÈLEMENT

Ils sont la contrepartie directe de la provision démantèlement (pas d'inscription de la dotation au compte de résultat). L'actif de démantèlement est amorti en mode linéaire et en 2022 affiche une valeur nette comptable de 15,8 M€. En contrepartie, la provision, qui représente le montant des travaux de démantèlement restant à réaliser, s'élève à 47,4 M€.

NOTE 12 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières, d'un montant de 0,3 M€, comprennent les dépôts et cautionnement versés et les prêts accordés au personnel.

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Prêts	140	171
Autres immobilisations financières	158	156
TOTAL	298	327

NOTE 13 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en k€ brut	31/12/2022	< 1 an	> 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	140	0	140
Autres immobilisations financières	158	-	158
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 032	1 032	-
Autres créances clients	25 593	25 593	-
Avances et acomptes	3 952	3 952	-
Créances sur les autres débiteurs	(3 747)	(3 747)	-
TOTAL	27 128	26 830	298

NOTE 14 CRÉANCES SUR LES ENTITÉS PUBLIQUES

en k€	31/12/2022	31/12/2021
État et autres collectivités publiques Subventions à recevoir	3 583	2 088
État - TVA	3 879	2 794
État et autres collectivités publiques Charges à payer et produits à recevoir	2 630	2 235
TOTAL	10 092	7 117

L'augmentation de 3 M€ des créances sur les entités publiques s'analyse comme suit :

- +1,5 M€ sur le poste subventions à recevoir liées à la facturation des contrats RISKAUDIT repris par l'IRSN ;
- +1 M€ sur le poste TVA ;
- +0,4 M€ sur le poste produits à recevoir : nouveaux contrats européens dans le cadre du programme HORIZON EUROPE (0,4 M€) et contrats financés par les autres collectivités et organismes publics tel que CANCEROPOLE et l'INCA.

NOTE 15 CRÉANCES CLIENTS

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	16 533	14 283
■ Clients - ventes de biens ou de services	12 793	10 989
■ Clients douteux ou litigieux	1 032	1 103
■ Clients - factures à établir	2 708	2 192
Provision pour dépréciation	(991)	(1 055)
■ Provision pour dépréciation des comptes clients	(991)	(1 055)
TOTAL	15 542	13 228

La variation du poste créances clients de +2,2 M€ se décompose principalement en +1,8 M€ sur les soldes « Clients – ventes de biens ou de services » et +0,5 M€ sur les soldes « Clients – factures à établir » générés par l'IRSN Academy.

NOTE 16 CRÉANCES SUR LES AUTRES DÉBITEURS

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes au personnel	12	-
Débiteurs divers	(3 764)	(295)
TOTAL	(3 752)	(295)

Le poste « Débiteur divers » (3,7 M€) est composé principalement des avances versées suivantes :

- 3,3 M€ au titre de la construction du bâtiment 625 à Cadarache ;
- 0,3 M€ pour l'acquisition d'un accélérateur d'ions.

NOTE 17 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Charges constatées d'avance	2 628	2 598

Les charges constatées d'avance totalisent 2,6 M€. Les dépenses correspondent essentiellement à des charges de maintenance de licences informatiques.

NOTE 18 TRÉSORERIE

Ce poste reprend la position des disponibilités auprès de la recette générale des finances en fin d'exercice :

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	32 238	44 566

NOTES RELATIVES AU BILAN | PASSIF

NOTE 19 FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif par les subventions reçues de l'État.

en k€	Notes	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
DOTATIONS					
Financements non rattachés à des actifs déterminés - État	[A]	23 088	1 011	15 931	8 168
Financements d'actifs mis à disposition - État	-	30 923	-	-	30 923
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - État	[B]	100 447	15 945	90	116 302
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - ANR/IA	-	4 547	17	-	4 564
SOUS-TOTAL		159 006	16 972	16 021	159 957
COMPLÉMENTS DE DOTATIONS					
Reprise sur financements d'actifs mis à disposition - État	[C]	(2 078)	-	-	(2 078)
Reprise sur financements d'autres actifs	[C]	(90 860)	(4 564)	(90)	(95 334)
Reprise sur financements d'autres actifs ANR/IA	[C]	(1 296)	(379)	-	(1 676)
SOUS-TOTAL	-	(94 234)	(4 944)	(90)	(99 088)
TOTAL	-	64 772	12 028	15 931	60 870

[A]

Les dotations progressent de 1 M€ en 2022. Elles correspondent aux versements de subventions d'investissements issues du Plan de relance de l'État pour la transition numérique. Il s'agit des projets CRITER, ICEBERG et de la refonte SISERI.

Les reprises, pour un montant de 15,9 M€, représentent l'ensemble des affectations de la subvention à des actifs financés pour la réalisation du Plan de relance de l'immobilier, partie gains rapides, et des actifs financés par de la subvention antérieure à 2012.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- amélioration énergétique des bâtiments de Cadarache : 0,5 M€ ;
- reconstruction du bâtiment Z au Vésinet : 7,9 M€ ;
- équipements pour l'INB CABRI Réacteur et Boucle à Eau : 1,8 M€ ;
- matériels pour des projets réalisés durant plusieurs exercices (AMANDE, MIRCOM, LUTECE, SISERI, SOFIA) : 5,3 M€.

Les transferts se retrouvent intégralement aux comptes 10413100 « Actifs financés par l'État » et 10413200 « Actifs financés par l'ANR ».

[B]

Les valeurs d'actifs financés pour les programmes de relance immobilier et les projets anciens enregistrent une dotation de 15,9 M€. La reprise sur ce poste correspond aux travaux d'inventaire d'immobilisations (mise hors service).

[C]

La variation de +4,9 M€ correspond à la quote-part d'amortissement des actifs financés par subvention diminuée des immobilisations mises au rebut.

NOTE 20 FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif. Les subventions reçues hors État et affectées au financement de l'actif sont reprises au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Financements non rattachés à des actifs Tiers autres	-	-
Subventions d'investissement reçues de l'État	(8)	(8)
Subventions d'investissement autres	-	-
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - Régions	157	54
EPN	35 165	35 165
Organismes	30 001	30 001
Reprise au résultat financier rattaché à des actifs - Régions	(35)	(1)
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Collectivités et EPN	(35 256)	(35 143)
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Autres organismes	(20 824)	(17 599)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	-	-
TOTAL	9 199	12 469

La variation de l'ensemble des postes de subventions d'actif par des tiers correspond à la quote-part d'amortissement 2022 des actifs subventionnés dont CABRI Réacteur et Boucle à Eau pour un montant de 3,2 M€.

NOTE 21 REPORT À NOUVEAU

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Report à nouveau débiteur	(18 218)	(4 697)

La variation du poste « Report à nouveau » correspond à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice précédent de 13,5 M€.

NOTE 22 AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Amortissements dérogatoires	4 261	3 984

En 2013, l'Institut a fait varier la durée de l'amortissement comptable par rapport à la durée fiscale de référence de certains biens de l'actif, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires dont l'impact sur l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

- une dotation complémentaire de 0,5 M€ ;
- une reprise d'amortissement de 0,2 M€.

NOTE 23 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en k€	Notes	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	31/12/2022
Provisions pour litiges	-	744	3	112	635
■ Litiges sociaux	[A]	744	3	112	635
■ Autres litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	61 273	14 170	12 506	62 937
■ Démantèlement	[B]	45 813	2 324	741	47 396
■ Assainissement	[C]	4 144	-	1 246	2 898
■ Dépenses PSE/DGGN - Téléray	-	-	-	-	-
■ Dépenses foncier // Vallée Grand Sud	-	58	60	-	118
■ Dépenses fournisseurs RH	-	131	375	131	375
■ RISKAUDIT - Quote-part / pertes	-	233	-	-	233
■ ENSTTI - Quote-part / pertes activité anglaise	-	-	-	-	-
■ ENSTTI - Quote-part / pertes activité française	-	-	-	-	-
■ AGEFIPH	-	507	14	-	522
■ Indemnités chômage	[D]	782	657	782	657
■ CET - RTT - JRS / Brut	[E]	6 451	7 345	6 451	7 345
■ CET - RTT - JRS / Charges sociales	[E]	3 154	3 394	3 154	3 394
TOTAL	-	62 017	14 173	12 618	63 572

[A]
Reprise de la provision litiges sociaux pour 0,1 M€.

[B]
La provision pour démantèlement de CABRI a été augmentée de 1,6 M€.

[C]
Les travaux d'assainissement du site de FEURSMETAL réalisés sur l'exercice et la révision des coûts restant à venir se traduisent par une reprise de 1,2 M€ de la provision.

[D]
Allocation chômage : l'IRSN est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À fin 2022, 23 bénéficiaires à indemniser, contre 31 en 2021.

[E]
Les droits acquis au titre des CET, JRS et RTT progressent de +1,1 M€ ; cette provision tient compte de l'impact du rachat possible de 3 jours RTT, valorisés à +25 % autorisés par l'Institut dans le cadre du maintien du pouvoir d'achat (art. 5 loi n° 2022-1157 du 16/08/2022).

NOTE 24 ÉTAT DES ÉCHÉANCES ET DES DETTES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en k€ brut	31/12/2022	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	44 577	2 305	9 831	32 441
Avances et acomptes reçus	6 929	6 929	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10 724	10 724	-	-
Dettes fiscales et sociales	14 841	14 841	-	-
Autres dettes non financières	5 146	5 146	-	-
Produits constatés d'avance	2 346	2 346	-	-
TOTAL	84 563	42 291	9 831	32 441

NOTE 25 DETTES FINANCIÈRES

La situation des emprunts au 31 décembre 2022 est la suivante :

en k€	31/12/2021	Remboursement	Augmentation	31/12/2022
Emprunt auprès d'un établissement de crédit	10 873	634	-	10 239
Autres dettes financières	35 834	1 546	-	34 289
Intérêts courus non échus	53	106	102	49
TOTAL	46 761	2 286	102	44 577

Ce poste enregistre les soldes d'un emprunt auprès du Crédit Agricole et de la dette correspondant au financement du bâtiment 01 en Partenariat Public Privé. La variation de l'exercice correspond au remboursement de l'année.

NOTE 26 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante à la clôture de l'exercice :

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs - Achats de biens et services	156	3 154
Frais de missions et indemnités kilométriques	8	13
Fournisseurs - Retenue de garantie	156	206
Fournisseurs - Charges à payer	11 137	8 677
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
TOTAL	11 458	12 049

NOTE 27 DETTES FISCALES ET SOCIALES

À la clôture de l'exercice, la position des comptes est la suivante :

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Personnel et comptes rattachés	12 146	11 980
■ Provision congés à payer	9 643	9 494
■ Autres dettes de personnel	2 504	2 486
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 682	5 604
■ Charges sociales / CP	4 419	4 598
■ Autres dettes / organismes sociaux	263	1 006
État et autres collectivités publiques	(1 496)	510
TOTAL	15 332	18 094

La variation des dettes fiscales et sociales s'analyse comme suit :

- comptes de Sécurité sociale et autres organismes sociaux :
 - diminution de 0,8 M€ du poste « Autres dettes / organismes sociaux » lié au traitement des 36 dossiers de rentes non liquidées ARIAL constatés en 2021 ;
- État et autres collectivités publiques :
 - on constate une variation globale de -2 M€ :
 - l'essentiel de la variation est dû à une diminution du poste « TVA à décaisser » (-1,5 M€), liée à l'enregistrement de la TVA déductible suite à la mise en paiement jusqu'au dernier jour des factures fournisseurs.

NOTE 28 AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

en k€	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs et créditeurs divers	4 972	367
■ Excédent de versement à rembourser	25	34
■ Autres débiteurs et créditeurs divers	4 947	333
Comptes transitoires ou d'attente	174	301
■ Recettes perçues avant émission de titres	166	279
■ Recettes congrès	-	8
■ Recettes CAMARI	8	14
■ Autres recettes à transférer	-	-
■ Autres dettes diverses	-	-
TOTAL	5 146	668

L'augmentation de 4,6 M€ du poste « Autres débiteurs et créditeurs divers » correspond principalement au reversement en attente vers les partenaires du contrat PIANOFORTE (4,4 M€).

NOTE 29 AUTRES INFORMATIONS

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Renforcement de l'organisation du contrôle et de la recherche en radioprotection et sûreté nucléaire :

Réuni le 3 février 2023, le Conseil de politique nucléaire a examiné l'ensemble des enjeux nucléaires français afin que la filière nationale soit dans les meilleures conditions pour mener à bien les grands projets, notamment pour construire de nouveaux réacteurs, poursuivre l'exploitation du parc existant après 50 voire 60 ans, traiter aux meilleurs niveaux les problématiques du cycle du combustible et de recherche et développement. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a pris la décision de renforcer l'indépendance et les moyens de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en y intégrant les compétences techniques de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Le Gouvernement a chargé le président de l'ASN et le directeur général de l'IRSN, en associant le CEA et les services des ministères de tutelle, de lui remettre un rapport de propositions sur la mise en œuvre détaillée de la réforme concernant les missions et les ressources de l'IRSN, notamment d'un point de vue réglementaire et financier, d'ici juin. Ces propositions devront être élaborées en concertation avec l'ensemble des parties concernées, au premier rang desquelles les représentants du personnel et le Parlement, notamment l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Ces propositions seront présentées au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et à l'Association nationale des comités et commissions locales d'information et leurs parties prenantes. Elles devront respecter les principes suivants fixés par le Gouvernement :

- les compétences en matière de recherche et d'expertise en sûreté nucléaire en radioprotection, en protection et surveillance de l'environnement seront maintenues ensemble au sein de la future autorité de sûreté, dans le respect des règles d'indépendance applicables à cette dernière ;
- les rôles exécutifs respectivement du contrôle et de l'expertise resteront séparés du rôle de décision et de pilotage stratégique porté par le collège de l'ASN, dans l'organisation à venir ;
- l'information, la transparence et le dialogue technique avec la société devront être garantis dans la droite ligne de ce qui est fait aujourd'hui à l'IRSN et l'ASN.

La continuité des activités actuellement réalisées par l'IRSN sera assurée dans une structure publique à l'issue de la mise en œuvre de cette réorganisation du contrôle et de la recherche en radioprotection et sûreté nucléaire. L'ensemble des engagements pris par l'IRSN seront dès lors transférés à la structure publique idoïne.

SITUATION AU REGARD DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'établissement est en situation de déficit fiscal.

Est exclu du périmètre des activités entrant dans le champ d'imposition l'ensemble des financements des missions de service public, de recherche et d'enseignement, avec ou sans partenariat avec d'autres établissements publics ou entreprises du secteur privé. *A contrario*, les activités entrant dans le champ d'imposition à l'IS correspondent aux opérations dites « lucratives », réalisées dans des conditions semblables aux entreprises commerciales.

En 2021, le montant des déficits reportables est de 93 M€.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Engagements calculés suivant la norme IAS 19 : 18,45 M€ en valeur brute, soit 27,10 M€ en intégrant une estimation des charges sociales et des indemnités spécifiques de la mesure d'incitation au départ en retraite pour les salariés ayant opté pour cette disposition.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,50 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres ;
- taux de rotation retenu : 6,4 % ;
- taux d'augmentation de salaire : 3,7 %.

Durant l'exercice 2022, 30 salariés ont bénéficié du plan d'incitation au départ à la retraite pour un montant charges comprises de 3,4 M€. Au 31/12/2022, 46 salariés bénéficiant du plan sont encore en activité et le coût (2,5 M€) est inclus dans le calcul de l'engagement retraite de l'IRSN précisé ci-dessus. Le calcul de cet engagement tient compte des salariés IRSN déjà partis en retraite, qui n'ont pas encore soldé leur régime de retraite supplémentaire (art. 39) géré par ARIAL CNP ASSURANCES.

EFFECTIFS

L'effectif des personnes rémunérées par l'Institut au 31 décembre 2022 (hors contrats en alternance et stagiaires) est de 1724 salariés dont la ventilation est la suivante :

- contrats à durée indéterminée cadre : 1 239 ;
- contrats à durée indéterminée non-cadre : 332 ;
- contrats à durée déterminée : 153.

Par ailleurs, ces contrats se répartissent en :

- contrats temps plein : 1 560 ;
- contrats temps partiel : 164.

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**





Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)
31, avenue de la Division Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'attention du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance,

Opinion

En exécution de la mission vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Institut à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le renforcement de l'organisation du contrôle et de la recherche en radioprotection et sûreté nucléaire exposé dans la partie « Événements postérieurs à la clôture » de la note « 29 - Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui présente les conditions de poursuite des activités réalisées par l'IRSN.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EGH0
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le paragraphe « 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes « 9 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions, dépréciations » et « 11 - Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournissent une information appropriée.

Provisions pour risques et charges

Votre Institut constitue des provisions pour couvrir ses passifs de démantèlement et d'assainissement, tels que décrits dans le paragraphe « 5 - Provisions pour risques et charges » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié et raisonnable des hypothèses retenues concernant les estimations de ces passifs et nous nous sommes assurés que l'information communiquée dans la note « 23 - Provisions pour risques et charges » est appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature, un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. La mission des commissaires aux comptes ne comprend pas d'interventions spécifiques sur la comptabilité budgétaire, en conséquence, nos vérifications sur le rapport de gestion et documents adressés aux autorités de tutelle ne portent pas sur les données de la comptabilité budgétaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents adressés aux autorités de tutelle sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Institut.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 mars 2023

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maucourt', written over a horizontal line.

Cédric Maucourt

Associé





Toute notre expertise pour vous protéger.

[Retrouvons-nous sur www.irsn.fr]

IRSN
INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

31, avenue de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre B 440 546 018

COURRIER

BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex


TÉLÉPHONE

+33 (0)1 58 35 88 88

SITE INTERNET

www.irsn.fr

E-MAIL

contact@irsn.fr
 [@irsnfrance](https://twitter.com/irsnfrance)

Retrouvez

le rapport annuel
sur internet :

<http://www.irsn.fr/ra-2022>